

## **VI - ESSAIS D'ALLUMABILITÉ À REALISER**

### **VI.1 SUR LES ARTICLES DE LITERIE POUVANT SERVIR DE « MÈCHE »**

Ils seront essayés selon les normes NF EN ISO 12952 -1 et NF EN ISO 12952 -2 pour les essais à la cigarette en combustion et les normes NF EN ISO 12952-3 et NF EN ISO 12952-4 pour les essais avec une petite flamme simulant une allumette. Des essais seront également réalisés selon la norme ISO 6941, avec un allumage sous la tranche.

### **VI.2 SUR ARTICLES DE LITERIE GARNIS**

Ils seront essayés selon les normes NF EN ISO 12952-1 et NF EN ISO 12952-2 pour les essais à la cigarette en combustion et les normes NF EN ISO 12952-3 et NF EN ISO 12952-4 pour les essais avec une petite flamme simulant une allumette. Des essais seront également réalisés en appliquant les sources sous l'arête des articles, suivant la recommandation D1-90 du GPEM. En outre, seront effectuées, sur les articles comportant des plumes et des duvets, des mesures d'indice d'oxygène selon la norme EN 1162 et la détermination de la turbidité d'un extrait aqueux selon la norme EN 1164.

### **VI.3 SUR LES MATELAS AVEC LEUR ENVELOPPE**

En appliquant les sources en surface du matelas, ils seront essayés selon les normes EN 597 – 1 pour les essais à la cigarette en combustion et EN 597 – 2 pour les essais avec une petite flamme simulant une allumette. Des essais seront également réalisés en appliquant les sources sous l'arête selon la recommandation D1-90 du GPEM/CP.